OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1882.

Baton Rouge.

No 84] LOI

Concédant droit de passage sur toute terre, propriété de l'Etat de la Louisiane, à toute personne, compagnie ou corporation qui voudrait construire ou prolonger un chemin de fer en cet Etat.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne, compagnie ou corporation désirant construire ou prolonger un chemin de fer en cet Etat, aura le droit de passage, n'excédant pas une largeur de deux cents pieds, sur toutes terres, propriétés de l'Etat, au travers desquelles passera ledit chemin de fer ou aucun de ses embranchements, *taps*, ou prolongements, ayant pour objet de construire, d'entretenir et de tenir en activité tout chemin de fer ou tout *tap*, ou tout embranchement ou prolongement de celui-ci, qui sera ultérieurement construit en cet Etat.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON.
Président par intérim du Sénat.
Approuvé ce 5 juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 85] LOI

Etendant les pouvoirs et les devoirs du Bureau de Santé de la Ville de la Nouvelle-Orléans; requérant l'inspection de toutes les bâtisses, de tous les terrains situés dans les limites de la ville, enjoignant la propreté et une quantité d'eau suffisante en tous lieux; décrétant des amendes et des pénalités pour violation des dispositions de cet acte; pourvoyant à sa mise en vigueur et à la remise au Bureau de Santé des sommes perçues comme amendes.

Avis prescrit et légal ayant été donné, comme l'exige l'article quarante-huit de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, de l'intention de demander la passation de cet acte.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'à partir de la passation et de la promulgation de cet acte il sera, en vertu de la présente, du devoir du Bureau de Santé de la ville de la Nouvelle-Orléans de faire ou faire faire une inspection à fond, complète, de toutes les bâtisses, de tous terrains dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, occupés ou servant de logements, de pensions, d'habitations, de maisons à loger, d'hôtels, de résidences privées, et de s'assurer si ces terrains et les lots, corridors, cours et clôtures qui s'y trouvent, sont tenus proprement et sont exempts de saletés, d'ordures, de matières putrides et fermentables, de substances nuisibles, de matières tendant à attaquer, à altérer la santé des occupants ou de leurs voisins; et aussi de constater et de déterminer si ces dites localités ont ou possèdent un approvisionnement d'eau suffisant et proportionné, ou des moyens d'approvisionnement d'eau nécessaire à la santé et à la propreté, ainsi qu'il y est pourvu dans cet acte; et dans ce but tout membre du Bureau de Santé, ou toute personne ou toutes personnes par lui désignées ou autorisées auront le droit de visiter et d'inspecter les dites localités de 9 heures du matin à 4 heures du soir, à tel jour et aussi fréquemment que le Bureau de Santé le jugera utile pour l'accomplissement et la mise en vigueur des dispositions de cet acte.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera et qu'il est, par la présente, du devoir du propriétaire d'aucun de ces terrains, d'aucune de ces bâtisses, situés dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, décrits ou dont il est question à la première section de cet acte, de pourvoir et de munir tous ces dits terrains et bâtisses d'un approvisionnement d'eau suffisant, ou par le moyen d'hydrants convenables reliés aux tuyaux portant l'eau au public, ou tuyau des waterworks de la dite ville, ou par le moyen de citernes d'une capacité, au minimum, de deux cents gallons d'eau par chaque chambre habitée des bâtisses des dits lieux, en exclusion de cette estimation toute pièce en dehors de la bâtisse ou des bâtisses principales du local, à moins que la dite pièce, située sur une aile ou sur un corps de logis détaché, ne soit occupée comme chambre à coucher, ou par des locataires, ou aussi s'il se trouve une écurie ou un endroit pour établer des animaux, et qui soit affecté actuellement à cet usage.

Sec. 3 Il est de plus décrété, etc. Que dans tous les cas où le propriétaire ou les propriétaires des terrains et locaux mentionnés en cet acte ne résideront pas à la Nouvelle-Orléans; dans les cas où ces propriétés appartiendront à une succession ou à une corporation, il sera du devoir de l'agent ou des représentants des propriétaires, ou des personnes chargées par le propriétaire d'y veiller, ou de celles qui en perçoivent le loyer, si elles sont à bail, de munir les dites localités d'un approvisionnement d'eau suffisant, par le moyen d'hydrants ou de citernes, aux frais du propriétaire ou des propriétaires réels, et cela dès que, conformément à cet acte, il leur aura été donné notice de l'insuffisance d'eau; et au cas où la personne ou le représentant du propriétaire faillirait à cette obligation, et négligerait de fournir le dit approvisionnement aux dites localités, après dû commandement, ainsi qu'y pourvoit cet acte, la dite personne sera passible de toutes les amendes et pénalités prescrites en cet acte.

Sec. 4. Il est de plus décrété, etc. Que quand le Bureau de Santé, se basant sur l'inspection prescrite par cet acte, sera convaincu qu'une bâtisse ou local quelconque n'a pas reçu du propriétaire ou des propriétaires la provision d'eau suffisante requise par cet acte, et qu'aucune bâtisse ou local est insuffisamment pourvu sous ce rapport, le Bureau de Santé donnera avis de cette insuffisance d'eau au dit ou aux dits endroits ou propriétaire de celui-ci ou de ceux-ci, ou à son agent ou représentant, au cas où le dit propriétaire ne serait pas une personne réelle, civile, ou serait absente de la Nlle-Orléans, à l'époque de la dite notice; et si cette insuffisance d'eau se prolongeait la plus de quinze jours, après cet avis, soit dans une intention coupable, soit par négligence du propriétaire de l'endroit, ou par celle de son représentant, le propriétaire ou les propriétaires seront passibles d'une amende de vingt-cinq piastres, et d'amendes suivantes de dix piastres par chaque période d'un mois durant laquelle la dite propriété continuera à manquer d'eau.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir de toute personne occupant une demeure quelconque dans les limites de la Nlle-Orléans de l'entretenir, ainsi que toutes les bâtisses, cours, écuries, terrains, corridors, et dépendances, dans des conditions de propreté telles que la santé publique ou la santé ou le comfort, des occupants de l'endroit ou de ceux du voisinage ne puissent en être mis en danger, et il est par la présente imposé comme devoir au Bureau de Santé de faire inspecter fréquemment ces demeures, de s'assurer qu'elles soient entretenues dans des conditions de propreté suffisante; et si semblable inspection montre que les dites demeures ne sont pas entretenues dans des conditions de propreté de nature à ne pas mettre en danger la santé des habitants du voisinage, les occupants de pareilles demeures en recevront avis, et seront requis de mettre celles-ci immédiatement dans des conditions convenables de salubrité et de propreté, et si aucune personne, ainsi notifiée, à quelque époque que ce soit, par intention coupable ou par négligence, omet ou néglige de faire mettre les dites demeures en bonnes conditions de propreté, dans les dix jours suivant l'avis donné, avis servi par toute personne qu'aura nommée à cet effet le Bureau de Santé, la dite personne sera passible d'une amende de vingt-cinq piastres par chaque contravention; pénalité dont l'application aura lieu ainsi qu'il est dit ci-après.

Sec. 6- Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir du Bureau de Santé de faire arrêter toutes personnes contrevenant à aucune des dispositions de cet acte, et de les traduire devant la cour du recorder ayant juridiction pour connaître de délits contre les ordonnances et règlements de la ville de la Nouvelle-Orléans, ou devant tout autre tribunal qui pourrait être subséquemment créé avec juridiction pour instruire et se prononcer sur qu'amende et dépens soient payés; pourvu qu'aucune personne ne soit détenue et gardée prisonnière pour le non paiement de telle amende au delà de dix jours pour chaque amende ou contravention; et il sera du devoir de la dite cour de tenir un registre spécial où seront entrés le montant réel et exact de toutes amendes recouvrées pour violation de cet acte, les dates auxquelles l'amende a été imposée et perçue, et la dite Cour en effectuera le paiement au Secrétaire du Bureau de Santé, et en tirera un reçu, lequel reçu sera un titre, la pièce probante du dit paiement.

Sect. 7.—Il est de plus décrété etc., Que cet acte sera en pleine vigueur et aura plein effet à partir de sa promulgation.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé, ce 5 juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 86] LOI

Requérant les Banques instituées par chartes, sous l'autorité de l'Etat de la Louisiane, de publier des relevés trimestriels assermentés de leur situation.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'à l'avenir toutes les banques instituées ou non par chartes, sous l'autorité de l'Etat, et que toutes banques privées, toutes personnes agissant comme banquier ou avec un caractère fiduciaire recevant des dépôts, achetant ou vendant du change etc, sont requises seulement de faire des relevés trimestriels assermentés de leur situation, et de les publier dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et toutes les banques qui sont ou pourraient être subséquemment organisées dans aucune ville ou cité incorporée de l'Etat, devront publier un relevé, comme il est prescrit ci-dessus, dans un journal quotidien quelconque publié en la ville ou cité où fonctionne la banque, et, à défaut d'un journal quotidien, dans un journal hebdomadaire.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes les lois relatives au sujet dont traite cet acte sont par la présente abrogées.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé, ce 5 juillet 1882
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 87] LOI

Pour amender la section 924 des Statuts Revisés de 1870.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 924 des Statuts Révisés de 1870 est amendée et décrétée à nouveau comme suit: Toute personne qui jettera, ou fera jeter ou transporter dans aucun cours d'eau navigable, baie ou lac, en cet Etat, de la bagasse de moulins de sucrerie, du lest de navires, du bois coulant bas, ou toute autre substance de nature à faire obstruction à la libre navigation; toute personne qui abattra ou jettera aucun arbre ou partie d'arbre dans une rivière, baie ou lac navigables quelconques, situés en cet Etat; ou qui d'une façon quelconque commettra ou fera commettre aucun acte avec l'intention criminelle d'obstruer la navigation ou de la rendre plus difficile et dangereuse, sera, sur conviction, condamnée à une amende de cinquante piastres au moins, de cinq cents piastres au plus; pourvu que les compagnies de chemins de railroad et autres compagnies de chemins incorporées, puissent, avec le consentement des jurys de police des paroisses où la navigation se termine, et le consentement des jurys de police des paroisses voisines y intéressées, jeter un pont, sans pont-levis, sur telles eaux situées à une distance de dix milles de la limite de la navigation à hautes eaux, sur les cours d'eau où la navigation est possible seulement à l'époque des hautes eaux.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé le 5 juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 88] RÉSOLUTION CONJOINTE.

Attendu que, Par acte notarié devant G. Legardeur, notaire public, G. Pascal et Cie, ont fait don aux Etats-Unis d'un certain lot de terre situé en la paroisse Sainte-Marie, Louisiane, s'étendant du Bayou Tèche au Grand Lac, et ayant une largeur de cinq cents pieds, situé sur la ligne supérieure du lot de terre en face de Charenton, connu sous le nom de Lot Mosey, donation ayant pour objet la construction de l'amélioration connue sous la dénomination de "Canal de Charenton," et pour laquelle le Congrès a voté une allocation de fonds; et attendu que, en pareil cas, les Etats-Unis requièrent que l'Etat où a lieu l'amélioration par le gouvernement, cède à celui-ci sa juridiction sur pareille propriété, et attendu que l'annonce et la notice prescrite de cet acte ont eu lieu conformément à l'article 48 de la Constitution; en conséquence, Il est résolu, Par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, Que l'Etat de la Louisiane cède et transfère par la présente aux Etats-Unis sa juridiction sur le canal dont la construction est ainsi projetée.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé le 5 juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 89] LOI

Pour créer le vingt-septième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et pour pourvoir à son organisation et à l'élection de son Juge de District et de son Avocat de District, à l'élection générale de l'année 1884.

Attendu que l'avis requis par l'article 48 de la Constitution a été publié ainsi qu'il y est ordonné, à savoir:

AVIS DE LOIS SPÉCIALES ET LOCALES.

Premièrement—Avis est par le présent donné qu'un bill, devant prendre effet en 1884, sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, lors de la session régulière de 1882, à l'effet de créer le vingt-septième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, devant comprendre les paroisses de Richland et de West Carroll, et à l'effet de pourvoir à l'élection de son Juge de District et de son Avocat de District, à l'élection générale de 1884.

Secondement—Avis est aussi donné par le présent qu'à la même session un bill sera présenté à l'effet de pourvoir aux fonctions d'un Juge de District additionnel dans le Cinquième District Judiciaire, avec juridiction exclusive dans toutes les affaires criminelles, lequel devra avoir force de loi à partir de sa promulgation. *Constitution, article 110.*

L'objet principal des dits bills est de pourvoir aux moyens de disposer des affaires judiciaires présentes et futures dans les paroisses de Ouachita et de Richland. Au cas de la passation du premier bill, le second bill sera limité à la période écoulée entre sa promulgation et la mise en opération du premier. Au cas où le premier bill échouerait, le second deviendrait permanent.

Signé W. W. FARMER.

Lequel avis a été publié pendant plus de trente jours avant la présentation de cet acte à l'Assemblée Générale, et dans la forme même prescrite par la loi pour l'annonce des ventes judiciaires, à savoir: Dans le *Monroe Bulletin*, journal hebdomadaire, publié à Monroe en la paroisse Ouachita; dans le *Morehouse Clarion*, journal hebdomadaire, publié à Bastrop, en la paroisse Morehouse; dans le *Richland Beacon*, journal hebdomadaire, publié à Rayville, en la paroisse Richland, et dans le *West Carroll Watchman*, journal hebdomadaire, publié à Floyd, en la paroisse de West Carroll. Les preuves de la dite publication de cet avis ayant été produites devant l'Assemblée Générale, antérieurement à la passation du présent acte; en conséquence,

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la paroisse de Richland, formant en addition aux vingt-six districts créés par l'article 108 de la Constitution.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Qu'un juge de district et un avocat de district pour le dit Vingt-septième District Judiciaire seront élus à l'élection générale de l'année mil-huit cent quatre-vingt-quatre, de la même façon que seront élus à cette date les autres juges de district et les autres avocats de district.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que les dits juge de district et avocat de district entreront en fonctions à la même époque que les autres juges de district et avocats de district, élus à la même date, et que le terme de leurs fonctions sera le même.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc, Que toutes les lois, alors en force, et s'appliquant aux autres districts, aux autres juges de district, et aux autres avocats de district, s'appliqueront également au district, au juge de district et à l'avocat de district, qui sont créés et auxquels il est ici pourvu.

Sec. 5—Il est de plus décrété, etc., Que cet acte n'aura pas effet avant l'année mil-huit cent quatre-vingt-quatre, et que jusque là les Cinquième et Sixième Districts Judiciaires resteront tels qu'ils se composent maintenant.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé ce 5 juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 17 juillet 1882

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin	74	23
Midi	86	30
3 P. M.	88	31
6 P. M.	76	24

Lundi, 17 juillet 1882, 3 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	86	Louisville, Ky	77
Augusta, Géo	82	Memphis, Tenn	84
Corsicana, Tex	—	Mobile, Ala	88
Cairo, Ill	82	Montgomery, Ala	90
Chattanooga, Tenn	86	Nashville, Tenn	77
Cincinnati, O	80	New Orleans, La	87
Davenport, Iowa	79	Omaha, Neb	70
Dubuque, Iowa	79	Pittsburgh, Pa	88
Galveston, Texas	88	Savannah, Géo	88
Indianola	93	Shreveport, La	85
Keokuk, Iowa	81	St-Louis, Mo	80
Key West, Fla	86	St-Paul, Minn	66
La Crosse, Wis	75	Vicksburg, Miss	81
Leavenworth, Kan	91	Yankton, D. T	69

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	5.00	Nashville, Tenn	9 00
Cairo, Ill	32 04	New Orleans*	2.11
Cincinnati, O	18.04	Omaha, Neb	12.04
Davenport, I	8.04	Pittsburgh, Pa	3.01
Keokuk, Iowa	11.08	Shreveport, La	9.06
La Crosse, Wis	7.02	St-Louis, Mo	24 07
Leavenworth, K	14.10	St-Paul, Minn	7.06
Louisville, Ky	8.09	Vicksburg, Miss	40 03
Memphis, Tenn	28.08	Yankton	7.01

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

L. DUNNE,
Sergeant Signal Corps U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 48 heures.

Mariages.

Mathias Fath à Mlle Catherine E. Rister.
Jacob Kres à Mlle Augustine Braud.
Robert E Berrais à Mlle Clara F. Tate.
Martin Ziegler à Mlle Joséphine Weintraub.

Naissances.

Mme Jeremiah Robinson, un garçon, 26 mai.
.. W. H. Swanten, un garçon, 16 juin.
.. Horatio Lange, un garçon, 14 juin.
.. J B. Cleutmann, un garçon, 25 mai.
.. Richard Carey, une fille, 23 juin.
.. Rosario Cefala, un garçon, 2 juin.
.. Vincenzo Cefala, une fille, 15 juin.
.. Henry Conrad, une fille, 9 juin.

Décès.

John Peter Schoelman, 7 mois, Amelia et [illegible].
Emanuel Bartholomew, 25 ans, Clinton et Hester.
Joseph Dennis, 18 jours, Liberal entre Nlle-Orléans et St-Bernard.
Albert Joseph Drumm, 24 ans, Calliope et Magazine.
Nicholas Verbeck, 63 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
Jasper H. Gordon, 3 ans, rue Troisième entre St Pierre et St-David.
James Reux 8 mois 318 North Claiborne.
Elizabeth Wilson, 6 ans, 279 St Louis.
Georgiana Jackson, 8 jours, 283 North Roman.
Albert Gispion, 5 mois, Miro, entre Abadie et Onzaga.
Joséphine Marius, 17 ans, 298 Bourgogne.
Mary Dillon, 10 mois, 801 Royale.
Christiana Adams, 6 mois, 351 St-Claude.
Mme Laura Jett Payne, 26 ans, Lac Minnetonka, Minnesota.
David Rowe, 6 semaines, 132 St-Charles.
Lawrence Hyland, 64 ans, Asile des vieillards infirmes.
Louisa Weiger, 11 mois, Derbigny et St-Louis.
Joseph Gilbert, 11 ans, Hôpital Luzenberg.
Louis B. Foca, un an, 424 Thalia.
May Lacey, 70 ans, Walnut et Elizabeth.
Augusta Mould, 1 mois, 659 Amour.
Wm Schultz, 28 ans, Dauphine et Poland.
Victoria Wright, 25 ans, 101 rue Neuvième.
Marie Alice Le Breton, 2 mois, Cambronne et Quatrième.

Décès de la semaine.—Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nlle-Orléans, 105 personnes, dont 16 de la phthisie pulmonaire, 8 du tabes mesenterica, 7 du trismus nascentium, 6 de la maladie [chronique] de Bright, 6 d'affections du cœur, 4 de la petite vérole, 2 de la fièvre scarlatine, 1 de la fièvre typhoïde, 2 de la bronchite aigue, 3 de la diarrhée, 2 de la dyspepsie.

Ages.—Au-dessous d'un an, 28; de 1 à 2 ans, 8; de 2 à 5 ans, 6; de 5 à 10 ans, 2; de 10 à 15 ans, 0; de 15 à 20 ans, 5; de 20 à 25 ans, 3; de 25 à 30 ans, 9; de 30 à 40 ans, 7; de 40 à 50 ans, 13; de 50 à 60 ans, 7; de 60 à 70 ans, 8; de 70 à 80 ans, 7; de 80 à 90 ans, 3; de 90 à 100 ans, 1; de 100 ans et au-dessus de 100 ans, 0.

Nationalité—Anglais, 1; Français, 5; Allemands, 7; Irlandais, 7; Italiens, 1; Louisianais, 72; Espagnols, 1; Suisses, 1; Américains (autres que Louisianais), 8; natifs des Antilles, 2.

Il est mort 57 personnes du sexe masculin et 48 du sexe féminin.

Il y a eu 15 décès à l'hôpital de charité, 1 à l'hôpital des personnes atteintes de la petite vérole.

Les coroners ont délivré 14 certificats de décès.

Il y a eu 7 morts-nés.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

Mme A. Lazare, Mme Scale, Monroe; Thos J Morgan, Lee; C P Neilson, Woodville, Miss; Jas C Johnson, paroisse Madison; Ogden Smith, Lafourche; P W Barrow, Bayou Sara; J R Wood, ville; R T Gayden et femme, Winona, Miss; Edw Aaron et femme, Woodville, Miss; Chas B Galloway, Jackson, Miss; Mlle Maggie Willis, Vicksburg; Dr Miles, ville; Jno R Smith, Mobile; S H Williams, Rév J B Anderson, Mme J H Fankhead, Mlle Lola Cain, Wetumpka, Ala; J H Thompson, Mlle Julia T Chrisman, Mlle A G Chrisman, Beauregard, Miss; B Lampton et femme, A L Summer, Magnolia, Miss; W Y Webb et femme, Liberty, Miss; A P Evans, Ala; J R White et femme, San Antonio; L Forsyth, bas de la côte; S McC Laurason, Ouest Feliciana; S G Edsy, Shreveport; J B Thornton, Alexandrie; E A Weeks, Louisville; E McIlhenny, Nouvelle Ibérie.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Peter H. Keenan à John M. Butcher, un terrain et batisses, 31 pieds de face à la rue Laurel, dans le Quatrième District, dans l'ilet compris entre les rues Laurel, Annonciation, Seconde et Troisième...$1875

Veuve J. P. Saillot à C. F. Delpit, un lot de terre et batisses, 30 pieds de face à la rue St Antoine, dans le Troisième District, dans l'ilet compris entre les rues St Antoine, Prosper, Bagatelle et Claiborne...$3000

Succession de Barbara Klein et B. Klein à Mlle B. Beebe, un terrain et batisses, 30 pieds de face à la rue Carondelet, dans le premier district, dans l'ilet compris entre les rues Carondelet, St. Charles, Polymnie et Felicity Road...$3650

Veuve C. Gallagher à la ville de la Nouvelle-Orléans, six ilets de terre, Nos 72, 75, 76, 77 et 78, et batisses, dans le sixième district...$3000

John J. Dwyer à la ville de la Nlle-Orléans, quatre terrains et batisses, dans le sixième district...$4500

Daniel M. Casey à David P. Casey, cinq terrains dans le sixième district...$1100

Mme Allen E. Grover à John J. Gibiere, un ilet de terre et batisses, compris entre l'Avenue St. Charles et les rues Baronne, Robert et Soniat...$25,000

Chas. Coffin jr à John U. Adams, six terrains et batisses compris entre les rues Flood et Delaronde, le fleuve Mississippi et la propriété Saulet...$1000

E. W. C. Maybin à veuve John P Gore et als, un terrain et batisses compris entre les rues Magasine, Camp, St. Joseph et Delord, 49 pieds de face à la rue Magasine...$2000

Succession de veuve Geo. C. Lawrason à Mme A. M. Solari, deux terrains et batisses compris entre les rues St. Charles, Carondelet, St. André et Joséphine, chacun 33 pieds de face à la rue St. Charles...$9200

Toby Hart, Uniacke, Geo. Doll, [illegible], J. S. Bradley, W. H. Roanne, W. S. Lacour & Son—patrons—s'engagent à payer le montant demandé—$2 50 par jour.

—Un des peintres employés à l'hôtel St-Charles a dit à l'association qu'il a reçu la semaine dernière $2 25 par jour, et qu'hier, avant de reprendre son travail, il a demandé à M. Uniacke $2 50 par jour; il a ajouté que M. Uniacke ayant refusé de lui accorder la somme, il n'a pas voulu continuer l'ouvrage.

Sur la motion de M. Lockhart, des remerciements ont été offerts à la Presse.

On pense, généralement, que tous les membres et que tous les patrons—à l'exception de MM. Sincer et Conrad—accepteront et signeront le tarif.

L'association s'est ajournée à mardi—aujourd'hui—à midi.

M. John McGurk en est le président; MM. Wm Swayne et Cornelius McManus, les vice-présidents; M. John C. Lockhart, le secrétaire; M. Ben White, le trésorier.

Fin de la grève des tonneliers.—Le comité composé de MM. Frank Jones, Geo. W. Trelford, Jacob Schumacher, Fred. Rubenkoenig et Léon Keppler, représentants de l'association de bienfaisance des tonneliers; MM. Chaten, F. F. Bonsseigneur, Antoine Bartet, Wm Bernard et Jeff Boyd, représentants de l'association protectrice des tonneliers—chargés d'informer les patrons de ce qui a été résolu à la réunion de samedi dernier, ont siégé, hier matin, à neuf heures, chez M. Burgdall, No 18 de la rue Peters.

Plusieurs patrons ont dit que le prix fixé, ($2,50) pour une journée de travail n'est pas raisonnable, parce que beaucoup de leurs employés ne sont que des ouvriers ordinaires et il ne serait pas juste de leur donner le même salaire qu'à ceux experts. Ils ont ajouté qu'ils sont prêts à payer jusqu'à trois piastres par jour si l'employé est un bon ouvrier.

Les comités ont levé la séance afin de soumettre à leurs associations l'objection des patrons.

Dans le courant de l'après-midi, les tonneliers ont paradé, musique en tête, dans les principales rues de la ville, en l'honneur de leur victoire.

L'association protectrice des plâtriers [en grève depuis plusieurs jours] s'est réunie, hier soir, au Westly Hall.

M. John Whalen occupait le fauteuil.

Plusieurs membres ont annoncé à l'association que les patrons avaient accédé au nouveau tarif qui accorde trois piastres par jour aux ouvriers travaillant au dedans des bâtisses, et trois piastres et demie, à ceux qui travaillent au dehors.

Un comité, composé de MM. Pat Harney, chairman, C. Glover et Dick Mansfield, a été chargé de faire des démarches pour incorporer l'association, d'après les lois de l'Etat.

La Société compte soixante-quinze membres; elle s'est ajournée à dimanche prochain.

Voici la liste de ses officiers:

John Whalen, président; Chas Martin, vice-président; H. C. De Passan, secrétaire aux archives; Andrew Helm, secrétaire aux finances; Charles Rolls, trésorier.

Le comité du premier district congressionnel a siégé, hier soir, à huit heures, au No 71 de la rue du Camp, sous la présidence de M. Lionel Adams.

M. Thomas J. Ford remplissait les fonctions de secrétaire.

M. Thomas Duffy, représentait le quatrième ward; M. C. Laresche, le cinquième ward; M. Robert Brewster, le sixième ward; M. Alexandre Lesseps, le septième ward; M. Alfred Moss, le neuvième ward; M. L. J. Peterson, le quinzième ward; M. H. P. Kernochan, la paroisse Plaquemines.

M. Christ Everett, du huitième ward, et M. Albert Estopinal, de la paroisse St-Bernard, étaient les seuls membres absents.

Le président a expliqué le but de la réunion; il a dit que le comité siégeait d'après les instructions du comité central démocrate d'Etat, afin de désigner des délégués à la Convention congressionnelle.

Après des discussions, il a été résolu que l'élection des délégués aurait lieu samedi prochain, jour fixé pour nommer les officiers de tous les wards de la ville.

Les paroisses St Bernard et Plaquemines ont été priées d'envoyer des délégués à la convention qui s'assemblera, à la Nouvelle-Orléans, le lundi, 31 juillet courant, à midi.

La base de la représentation sera la même qu'à la dernière élection.

Le comité s'est ensuite ajourné.

Cour du recorder Miltenberger.—Susie Smith, convaincue de bris de paix et de langage obscène, a été condamnée à $20 piastres d'amende ou trente jours de geôle de police.

Lennox Hall, accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes, a été acquitté.

Ophy Leonard, convaincue d'ivresse, Marie Frisby, d'ivresse, de bris de paix et de langage obscène; Annie Moore, d'infraction à l'ordonnance qui a trait aux prostituées, ont été condamnées à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

Nicholas Leclerc, accusé d'avoir blessé Thomas Gillian a dû fournir un cautionnement de $2,500 pour répondre de sa comparution.

Cour du recorder Davey—Emma Washington et Hy Williams, accusés de voies de fait, ont été envoyés à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Frances Tolish a été condamnée à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police, pour ivresse et bris de paix.

George Zellar, Peter Daley, Jimmy Murphy, J. Hughes et James Houlihan ou Trish, prévenus d'être entrés dans des maisons et d'y avoir commis des vols, ont été requis de donner des cautionnements de $500 en attendant l'interrogatoire.

Paragraphes—La goëlette "L'Eclair", en entrant dans le Nouveau Canal, pendant la bourrasque, a chaviré; on croit que son chargement (1500 barils de charbon de bois) sera en grande partie perdu. Le capitaine et deux matelots—les seules personnes qui fussent à bord—ont été sauvés par une goëlette qui passait dans le moment.

—A la section B, [juge Luzenberg], de la cour criminelle de district—Patrick Carroll est accusé de port d'armes cachées; François Depaux, de vol; Robert Thompson, de voies de fait.

Jack Thomas, prévenu de voies de fait, s'est reconnu coupable d'attaque. Il a été condamné à dix jours de prison de paroisse.

Emile Lacoume s'est reconnu coupable de port d'armes cachées. Le juge l'a condamné à cinquante sous d'amende.

M. Lucien Marero, avocat de M. Jules A. Gouguet, que le grand juri a trouvé lieu à poursuivre pour le meurtre de M. John Walker, a demandé que son client fût relâché après cautionnement. Le magistrat rendra sa décision bientôt.

—John Dwyer, Joseph Doyle, John J. Thomas et John O'Meara se sont battus au coin des rues Camp et Julie. Ils ont été arrêtés.

—Michel Laglais et Auguste Plager se sont querellés hier matin, à une heure, à propos d'un chien, à l'épicerie du coin des rues Dufossat et Dryades; ils se sont rendus peu après à une vacherie de la rue Jena, entre Dryades et Baronne, où ils sont employés. La querelle a recommencé et Plager a asséné à Laglais plusieurs coups de fourche au côté gauche, à la main et au menton. On a transporté le blessé à une pharmacie de la rue des Magasins, près de l'avenue Napoléon; là ses blessures ont été pansées. Elles n'ont aucune gravité. Plager a été arrêté.

—Tandis que le vent soufflait avec violence, trois barges—Nos 5, 51 et 58—appartenant au Mississippi Valley Transportation Company, et amarrées en face du Merchant's Warehouse, à Gretna, ont rompu leurs amarres et ont dérivé; on a réussi à les atteindre en face de la rue Ste Marie.

—Les dégâts occasionnés par la foudre aux abattoirs d'Alger, n'excèdent guère cinq piastres.

—Pendant la pluie, la foudre est tombée sur une vache, sur l'Avenue Nashville, près de la rue Tchoupitoulas, et l'a tuée; elle a également frappé l'écurie de la compagnie du chemin de fer Crescent, rue Tchoupitoulas, près de l'Avenue de la Louisiane. Les dégâts sont insignifiants. Elle est tombée sur la maison de M. Louis Cruszell [occupée par M. Salvadore Chrétien], No 151 de la rue Urquhart. Les réparations au toit et à la citerne coûteront une cinquantaine de piastres.

—Wm. Keats et John Murphy, luttaient, hier, dans le terrain de la nouvelle église St. Joseph, dans la rue Commune; Keats s'est foulé la cheville du pied. On l'a transporté à l'hôpital.

[Il] a déchargé sur ses adversaires. Il y avait plus de cent personnes, hommes, femmes et enfants tout près de lui; personne, heureusement, n'a été atteint. Derby s'est enfui.

—Des voleurs sont entrés chez M. David Jackson, au No 119 de la rue Annonciation, et ont enlevé cent piastres d'une des poches du paletot de M. Jackson. La porte d'entrée avait été laissée ouverte.

—Une charrette que conduisait Mme Jacob Burkell, demeurant dans la rue Lapeyrouse, près Galvez, s'est heurtée contre le reverbère du coin des rues St. Louis et Villeré; elle a brisé la boîte à lettres attachée au reverbère. Sept lettres ont été ramassées sur le trottoir et déposées à la station du quatrième precinct.

—Une rixe a eu lieu, hier, à midi, dans une maison de la rue des Dryades, près Washington, entre Jos Dominique, c, et Clay Lanox, c. Lanox a reçu un coup de couteau au côté droit du cou et un autre sous le menton. Les blessures ne sont pas dangereuses. Dominique n'a pas été arrêté.

—Tom Lee, c, que Louisa Brown, accuse d'attaque à main armée dans l'intention de la tuer, a été arrêté, hier soir, à six heures et demie, au coin des rues Lafayette et Bassin.

—Mike King, accusé d'avoir volé une montre en or et deux bagues, a été arrêté, hier, à trois heures de l'après-midi, à l'encoignure Bassin et Douane.

—Mme Eliza Newhouse, âgée de cinquante-cinq ans, est morte subitement, hier matin, à six heures et demie. Le Dr Archinard en ayant été informé s'est transporté sur les lieux et a déclaré que Mme Newhouse a succombé à une maladie de cœur.

—Gust. Adams, petit garçon de quatorze ans, a été blessé accidentellement au coin des rues Orléans et Villeré, par Bertrand Adair, âgé de dix ans, qui, dans le moment, lançait une coquille d'huître. On l'a transporté à la pharmacie de M. Kleb, puis chez lui, encoignure Ste Anne et Villeré.

—Une vache a été blessée par un des trains du West End, à l'encoignure Canal et Avenue Hagan.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

La situation à Alexandrie.

Tous les hommes disponibles des flottes, à terre.

Arabi campe à 20 milles d'Alexandrie.

Faux bruit de sa marche contre Alexandrie.

Mesures sévères contre les fauteurs du désordre.

Envoi de bateaux torpilles et d'une escadre de réserve anglaise.

Renforts venant de l'île de Chypre.

Arabi destitué.--Etat épouvantable d'Alexandrie--Tous les européens jetés dans les flammes.

L'ordre règne au Caire.

Conditions de l'intervention turque.--Le Sultan présidant une conférence.

La France se joint à l'Angleterre pour protéger le canal de Suez.

Proclamation de l'amiral Seymour.

Les services que rendent les marins américains.

Arabi et ses maraudeurs.

Les soldats égyptiens loyaux massacrés.

Enterrement des morts.

Londres, 16- Une dépêche de l'Observer d'Alexandrie dit: Tous les soldats de marine, tous les matelots disponibles sont maintenant à terre, avec des canons Gatlin et Nordenfeld. Ils ont avec eux quatorze jours de provisions. 400 hommes, sous le commandement de Lord Charles Beresford, font la police.

Arabi Pacha est, dit-on, campé à 20 milles derrière Alexandrie, entouré d'une armée résolue et mécontente.

Aucun soldat arabe à Alexandrie n'a le droit de porter des armes. On en a fusillé 4 qui refusaient de se laisser désarmer.

En somme, Alexandrie présente un spectacle que l'on a rarement vu dans l'histoire. Dans les circonstances les plus favorables, il faudra 20 ans pour lui rendre sa splendeur d'hier.

Pendant la nuit, le bruit s'est répandu d'une marche d'Arabi sur Alexandrie; l'amiral Seymour, tout en n'y ajoutant pas foi, a pris des précautions.

La nuit s'est passée tranquillement. Ordre a été donné d'envoyer tous les maraudeurs au quartier-général avec une explication du délit qui leur est reproché. Ils seront châtiés en conséquence. Les incendiaires sont fusillés.

Cinq soldats rebelles pris par les soldats de marine ont été livrés au Khédive qui les fera fusiller par ses propres troupes egyptiennes.

Londres, 16—Les bateaux torpilles à Davenport ont reçu ordre de prendre la mer. Ils doivent faire, dit-on, la police du Canal de Suez; ils ont une rapidité de 20 à l'heure.

On pense qu'une escadre de réserve va partir pour l'Egypte sous le commandement du duc de Northumberland.

Nicosie, Chypre, 16—L'Asencourt, la [illegible], le Northumberland, ce dernier avec 700 hommes, le transport Morissa, avec le major Allison partent demain pour Alexandrie.

Constantinople, 16—Le Khédive a destitué Arabi Pacha.

L'incendie continue; l'état d'Alexandrie est lamentable, son aspect rappelle celui de Pompéi; toutes les familles européennes ont disparu; on croit qu'on les a jetées dans les flammes.

Suez, 16—Le commandant de l'Iris a ordonné formellement aux navires égyptiens de ne pas quitter Suez, avant d'avoir reçu des instructions. Il paraît que le commandant égyptien voulait croiser avec ses navires dans le canal.

Les capitaines de navires marchands peuvent entrer librement dans le canal, seulement leurs navires sont auparavant visités minutieusement.

Constantinople, 16—L'agent allemand au Caire télégraphie que tout y est tranquille. On croit qu'Arabi organise la résistance près d'Alexandrie.

Constantinople, 16—Voici les conditions de l'intervention turque en Egypte; Occupation de l'Egypte limitée à 3 mois, et pouvant être prolongée à la demande du Khédive; elle se fera aux frais de l'Egypte. Aucun commissaire européen n'accompagnera les troupes turques.

On croit que la Porte refusera d'envoyer l'expédition.

Constantinople, 16—La Porte a requis les ambassadeurs de se trouver à une conférence ce soir. Le sultan doit la présider.

La France se joint à l'Angleterre pour protéger le canal de Suez.

Londres, 17—Le correspondant parisien du Times rapporte que le conseil de cabinet a pris la résolution d'accepter l'invitation à lui faite de protéger le canal conjointement avec l'Angleterre.

[...] de la poudre à canon dans le Square, cela est un mystère, attendu que l'air est plein d'étincelles. Ils ont pourtant réussi à faire sauter les maisons qui entourent le consulat et le palais de justice. Les Anglais occupent le palais de justice et leur consulat. Quant aux Français, ils se sont emparés de l'hôtel Abbott dans le même but.

Les Américains envoient du monde pour enterrer les morts. Les Anglais font jouer les pompes pour éteindre l'incendie.

Alexandrie, 17, 8 h. 30 de l'après-midi.—Les Américains renvoient presque tous leurs soldats de marine à leurs vaisseaux.

Les forces d'Arabi Pacha ne consistent qu'en deux régiments qui pillent le pays. Le chemin qui conduit au Caire est bloqué.

Le khédive pense que la population du Caire ne permettra pas à Arabi de ruiner cette ville.

La nuit dernière une forte bande d'Arabes a pénétré dans Alexandrie et a tué un certain nombre de soldats égyptiens restés loyaux.

Le résultat a jeté la démoralisation parmi les soldats et les marins. Un des matelots a été tué par son officier pour conduite coupable. On continue à retrouver des réfugiés en grand nombre. On enterre les morts aujourd'hui.

Les Américains et les Anglais font sauter un grand nombre de maisons pour arrêter l'incendie.

Limite et but de l'intervention turque.

Londres, 17—Une dépêche de Constantinople à l'Agence Reuter annonce que l'occupation de l'Egypte par les Turcs, en cas que l'intervention de la Porte ait lieu, est limitée à six mois au lieu de trois, comme on l'avait d'abord rapporté.

Voici les différents buts que devront être poursuivis par cette intervention:

Cessation de l'anarchie;
Réorganisation de l'armée;
Développement des libertés populaires;

On propose de donner au Khédive la direction des troupes d'occupation.

Offre de rations aux Egyptiens revenant à leur allégeance au Khédive.

Londres, 17—On lit dans le Times de ce matin: l'offre de rations faite par l'amiral Seymour aux soldats égyptiens qui reviendront à leur allégeance au Khédive, est un excellent motif pour en ramener un grand nombre en ville, Ils seront d'un puissant secours dans les mesures sanitaires qu'il est nécessaire de prendre.

L'ordre se rétablit peu à peu. Proclamation d'Arabi Pacha.

Alexandrie, 17—Les anglais rétablissent l'ordre peu à peu. Il y a beaucoup de monde aujourd'hui dans la ville; mais il y a encore quelques incendiaires parmi les arabes.

MM. Auckland et Colvin ont adressé une proclamation aux bedouins. Ils y expriment l'espoir que le Caire sera sauvé.

Arabi, dans une proclamation, déclare que c'est à lui qu'il faut payer toutes les taxes.

Incendiaires pris en flagrant délit.—Télégrammes de Dervisch Pacha à Constantinople restés sans réponse—Faux bruits de l'approche des Bédoins.

Londres, 17—Une dépêche d'Alexandrie au Times dit que Roubla Pacha, commandant militaire d'Alexandrie, a pris en flagrant délit des pillards et des incendiaires.

Le consul autrichien est le seul qui ait cru nécessaire d'abandonner Alexandrie. Il est allé à Port Saïd.

Dervisch Pacha déclare qu'il a envoyé 15 télégrammes pour demander l'envoi de troupes. Ils sont tous restés sans réponse.

La Gazette Egyptienne a paru aujourd'hui; c'est un journal publié par les gens du pays sous le contrôle des autorités anglaises.

Les rapports annonçant que de nombreux corps de Bédouins approchaient sont faux.

6,000 Anglais débarqués à Alexandrie—Nouvelles troupes arrivées—Tout est tranquille au camp d'Arabi.

Alexandrie, 17, 1 h. 25 de l'après-midi—Plusieurs nouveaux incendies ont éclaté, hier soir. Des troupes du transport Tamar débarquent et vont élever le nombre des Anglais qui sont à terre à 6,000 hommes.

Le vapeur de guerre Helicon a arrêté au passage, en mer, deux régiments se rendant de Chypre à Port Saïd, et leur a ordonné de faire voile directement pour Alexandrie.

Quatre matelots et deux hommes de la garde du Khédive se sont transportés, hier soir, à Kafr el Dowar et sont allés faire une reconnaissance jusqu'à 300 pas des avant postes d'Arabi Pacha; ils ont trouvé tout tranquille.

Arrivée de nouveaux renforts.

Alexandrie, 17, 11 h du matin—Le Northumberland avec 700 hommes, le Lamar avec 91 soldats de marine, le Salamis et l'Azincourt sont arrivés ici.

Les soldats de marine débarquent à Gabari et 2 régiments à Ramleh.

Pas de traces de l'armée d'Arabi—Rassemblements de Bédouins—Les Européens mal armés—Réfugiés à Port Saïd.

Londres, 17—Une dépêche d'Alexandrie au Standard annonce que le général Stone s'est rendu à cheval, dans l'après midi de dimanche, à 6 milles d'Alexandrie, dans la direction du camp d'Arabi. Il n'a aperçu aucune armée.

Le Khédive a reçu la nouvelle qu'un grand nombre de Bédouins sont rassemblés à 3 milles de la porte du chemin de fer, qui est le point faible de nos défenses.

Une dépêche du Port Saïd au Daily News en date d'hier, dit: il y a ici un nombre immense de réfugiés; on attend aujourd'hui une foule de femmes et d'enfants.

Les Européens sont mal armés. Il n'ont que des revolvers et des fusils de chasse.

Ils craignent une attaque des Bédouins assemblés en grand nombre dans le désert.

Il y a aussi 1500 Arabes au Fort Gueimi, situés à six milles d'ici. Ils font des ouvrages en terre. Trois navires de guerre anglais, 4 français, 2 italiens, 1 espagnol sont dans le port.

Le gouverneur est fidèle au Khédive; mais un colonel égyptien qui commande 250 hommes est suspecté de trahison.

Mort d'un officier. Départ prochain des troupes de l'Inde pour l'Egypte.

Londres, 17—Une dépêche d'Alexandrie au Central News dit: Le lieutenant Jackson, qui a été blessé le 12 dans l'attaque des forts est mort.

Simla, 17, midi.—On a ordonné l'équipement immédiat des troupes qui doivent partir pour l'Egypte. Tous les officiers absents doivent rejoindre leur corps.

Châtiment des coupables de meurtre et d'incendie.

Alexandrie, 17—Les marins ont châtié vigoureusement les Arabes coupables d'incendie. Cinq ont été fusillés en public, dont quatre comme meurtriers et un comme espion.

La situation d'Arabi—Il est sommé par le Khédive de venir à Alexandrie—Il veut couper l'approvisionnement d'eau de la ville.

Londres, 18—L'agence Reuter a reçu la dépêche suivante:

Alexandrie, 15, 5 h. du soir—Arabi est encore à Kafr Dwar. Il a avec lui 4 régiments d'infanterie, 1500 hommes de troupes irrégulières et un régiment de cavalerie avec 800 chevaux, 36 canons Krupp et 12 mitrailleuses.

Il a envoyé à Alexandrie un officier pour mettre l'embargo sur le matériel roulant du chemin de fer du Caire et 3,000 tonnes de charbon. L'officier a été fait prisonnier. Les Anglais ont coupé le chemin de fer du Caire près du lac Marcotes.

La fête du Ramadan commence ce soir.

L'amiral Seymour a interdit les saluts ordinaires tirés par les égyptiens; il seront tirés uniquement par la flotte.

Dervish Pacha a lancé une proclamation pour prévenir toute panique.

Le khédive a sommé Arabi de se rendre à Alexandrie, menaçant de le traiter comme un rebelle, s'il refuse d'obéir.

Le marché au grain d'Alexandrie a été ouvert de nouveau pour les besoins de la consommation de la localité.

Des avis du Caire disent que tout y est tranquille.

Un colonel et un lieutenant qui ont déserté de l'armée d'Arabi sont arrivés ici. Ils disent que la cavalerie d'Arabi fait des réquisitions forcées de chevaux dans le pays. Ils ajoutent qu'il a l'intention de couper l'approvisionnement d'eau de la ville.

Arabi a télégraphié, hier, au khédive, pour lui offrir de venir avec son armée pour éteindre le feu causé par les canons anglais.

Il ajoutait qu'il avait déjà envoyé une troupe dans ce but, mais que l'on avait tiré sur elle des portes.

Lord Charles Beresford a, en conséquence du bruit qui courait que Arabi voulait couper le canal, a ordonné que l'on remplit les citernes et les réservoirs.

Le Khédive s'étant plaint de ce que les matelots grecs tiraient sur le peuple, ils seront renvoyés sur leurs navires.

Services rendus par les Américains et le général Stone.

Une troupe de 100 Américains se rend fort utile encore aujourd'hui.

Ce soir, paraîtra la proclamation qui place la ville sous la loi martiale, sous l'autorité du Khédive.

Le général Stone a mis ses services et sa connaissance du pays à la disposition de l'amiral Seymour.

Marche d'un Pacha sur Port Saïd.

Londres, 17—Le Times a reçu la dépêche suivante:

Alexandrie, 16—On annonce qu'un Pacha marche sur Port Saïd avec 1500 hommes et un corps nombreux de bedouins qui suivent. Il flotte dans le port des cadavres d'européens et d'européennes.

Un détachement de matelots Grecs a sauvé l'église catholique grecque, l'hôpital européen et le consulat italien.

Fuite du Caire des Allemands et des Italiens.—L'anarchie dans le pays. Massacre d'Européens.

On écrit du Caire: 750 européens, la plupart Italiens avec le consul italien et 50 soldats sont partis samedi.

Les Allemands avec leur consul sont partis vendredi. Tous sont arrivés sains et saufs à Ismalia.

L'anarchie règne dans les provinces. Quatre-vingts Européens ont été massacrés à Mantah.

Explications de M. Bright.

Londres, 17—Sir Ch. Dilke a dit à la Chambre des Communes que la Porte n'avait pas encore définitivement répondu à la note des puissances.

M. Gast doit faire demain une motion de censure contre le gouvernement qui n'a pas su empêcher la destruction d'Alexandrie.

M. Campbell Bannerman a lu un télégramme du contre-amiral Hoskins, à Port Saïd, lequel dit que tout était tranquille en cet endroit, hier soir.

M. Bright a dit qu'il n'avait pas à se défendre. Il a été forcé de se retirer parce qu'il n'approuvait pas la politique suivie par le cabinet en Orient. Voilà 40 ans qu'il a prêché la même doctrine.

Selon lui la morale doit être la même pour les peuples que pour les individus. S'il ne s'était retiré plus tôt, c'était à cause de sa haute estime pour M. Gladstone et ses anciens collègues.

M. Gladstone a fait l'éloge de M. Bright et dit qu'il approuvait ses principes, mais qu'il différait de lui sur l'application.

Récoltes satisfaisantes en Russie.

St Pétersbourg, 16—Les rapports de l'agriculture annoncent que le maïs d'été promet une belle récolte. La récolte d'hiver sera bonne également, excepté dans le district central de la mer noire et dans quelques gouvernements du centre de la Russie.

Rome, 17—Le gouvernement a ordonné à ses navires de guerre d'accompagner les navires marchands italiens dans le canal de Suez.

Catastrophe à Buenos Ayres, aux funérailles de Garibaldi.

Panama, 8 juillet—Une catastrophe a eu lieu à Buenos Ayres, à l'occasion des funérailles de Garibaldi. Un rideau a pris feu dans une des loges. L'édifice était alors encombré de monde; la foule s'est précipitée dans l'escalier pour échapper. Un grand nombre de personnes ont été foulées aux pieds. Vingt cadavres ont été retirés des ruines; dix personnes ont été blessées. Toutes les victimes étaient bien connues en ville.

WASHINGTON.

Question intéressante soulevée à Washington par l'arrivée du Président Barrios.

Washington, 16—L'arrivée du général Barrios, Président de Guatemala, à Washington, a fait sensation. On dit qu'il vient intercéder en faveur de son gouvernement contre le Mexique au sujet du territoire frontière que se disputent les deux pays.

Tout cela donne un nouvel intérêt à la correspondance qu'a entretenue M. Logan, l'ancien ministre des Etats-Unis dans l'Amérique Centrale, avec M. Blaine, et qui se trouve parmi les documents diplomatiques communiqués au Congrès.

M Logan y dit d'une façon fort explicite que le président Barrios désirait céder le territoire en litige aux Etats-Unis, ou à leur défaut à un gouvernement européen, comme le seul moyen de mettre fin aux agressions de son puissant voisin.

L'idée n'est pas mauvaise, ajoute M. Logan, nous croyons qu'elle n'a pas encore été communiquée à aucun autre cabinet européen. La démarche ne se ferait ailleurs qu'au cas où le gouvernement de Washington ne voudrait pas se mêler de cette affaire.

On conçoit l'intérêt que l'on attache à cette question dans les cercles diplomatiques.

CONGRÈS.
Sénat.

Le sénat s'est réuni à 11 heures du matin.

M. Harris a présenté un mémoire de la Bourse au coton de Memphis demandant l'abolition des droits sur les attaches en fer du coton.

Chambre.

M Pound, Wisconsin, annonce que, demain, il présentera une résolution demandant que, pendant le reste de la session, une heure soit consacrée, tous les jours, à l'appel des rapports de comités sur les bills du sénat qui ont été approuvés par ces comités. Chaque comité aura le droit de faire deux rapports, et le débat sur chacun d'eux ne durera que dix minutes.

MM. Page, Townsend et Reagan ont été nommés membres du comité de conférence sur le bill des allocations pour rivières et fleuves.

En vertu de l'appel des Etats ont été présentées:

Par M. Cox, de New-York, une résolution requérant le Président d'insister sur la mise en liberté du reste des Américains incarcérées par le gouvernement anglais par suite de la suspension des lois en Irlande, spécialement dans l'affaire de Sweeney, de Californie.

Par M. Robeson, de New-York, une résolution requérant le Président d'informer la Chambre de l'époque où il pourrait répondre à la résolution datée du 19 juin, relative à l'incarcération de citoyens américains en Irlande;

S'il y a eu une correspondance entre lui et M. James Russell Lowell, nominalement ministre des Etats-Unis en Angleterre, en réalité, faisant l'espionnage pour le compte de lord Granville.

A ce propos, la résolution a demandé le rappel du ministre Lowell par le secrétaire d'Etat.

Elle demandait également au secrétaire d'Etat des informations sur le canal de Panama; s'il n'était pas convenable, à l'heure actuelle, de réaffirmer l'intention des Etats-Unis de ne permettre aucune intervention de la part des gouvernements européens dans les affaires de ce continent.

Elle demandait au secrétaire de la marine la communication des instructions en vertu des quelles le commodore avait menacé d'ouvrir le feu sur Alexandrie dans certaines circonstances; si les matelots et les officiers de la marine américaine avaient fait réellement le service de la police sous l'amiral anglais, et s'il en était ainsi, en vertu de quelle autorité ils avaient agi.

Ces résolutions ont été référées au comité des affaires étrangères.

M. Hewitt, de New York, a soulevé une question de privilège personnel et parlementaire.

Il appelé l'attention sur un passage du procès-verbal relatif à certaine assertion de M. Robeson. M. Robeson aurait reproché à M. Hewitt d'avoir, à propos de la marine, avancé certaines propositions spécieuses, folles, fausses bien qu'il eut parlé sur le ton de la franchise et comme un homme qui avait étudié à fond la question.

Il s'en est suivi une discussion très vive entre MM. Robeson et Hewitt.

Les imprudences du 4 juillet. Nombreux décès d'enfants.

Washington, 17—Il y a eu, à New York, une douzaine de décès nouveaux du tétanos, suite de blessures causées par l'usage de petits pistolets le 4 juillet.

Une dépêche de Cincinnati dit: Il y a eu dans les derniers jours six décès d'enfants atteints du tétanos en ville et à Covington. Ils sont tous la suite de l'usage fait par les enfants le 4 juillet, de petits pistolets, presque toutes les blessures paraissaient insignifiantes.

Terrible mortalité sur les enfants à New York.

New York, 16—Dans les dernières 24 heures, on a inscrit la mort de 159 enfants. A New York. Sur ce nombre, 86 ont été enlevés par le choléra infantum, 5 sont morts des effets de la chaleur.

Mort de la veuve du Président Lincoln.

Springfield, Ill. 15—La veuve du président Lincoln est morte ici, à 8 h. 15 du soir. Il y avait longtemps qu'elle était malade. Depuis quelques jours elle souffrait davantage. Samedi soir, elle a été frappée d'une attaque de paralysie. Depuis elle était tombée dans un état comateux, d'où elle n'est sortie que par la mort.

Réfugiés russes dans la misère.—Souscriptions en leur faveur.

Cincinnati, 17—L'arrivée samedi, de 250 réfugiés russes, qui se trouvent dans une situation voisine de la famine, sans que le comité de secours en ait été averti, a causé une véritable indignation parmi les Israélites. Ils ont écrit aux comités de Londres et de Hambourg de ne pas en envoyer davantage.

En même temps, on a pris des mesures énergiques pour venir au secours des plus nécessiteux, et leur donner des abris et de l'emploi. On a fait une souscription qui s'est élevée déjà à $2000. Un comité a été nommé pour continuer les collections.

Etat alarmant du sénateur Hill.

Atlanta, Géo. 17—Le sénateur Hill va plus mal. Il peut mourir à chaque instant. Il règne ici à cet égard une grande anxiété.

Marchés Etrangers.

Paris, 17, 2 p m—Rentes 81f. 52 1/2c.

Liverpool, 17 juil. midi—Coton, demande modérée, à laquelle il est facilement suppléé; ventes estimées à 10,000 balles, dont 2000 pour la spéculation et l'exportation. Middling Uplands 6 15/16d. middling Orleans 7 1/8d, recettes 9550 balles, américaines 8550.

Futurs calmes et plus faciles; Uplands, low middling clause, livraisons en juillet et août 6 58/64 à 6 60/64d, août et septembre 6 63/64 à 6 62/64d, septembre et octobre 6 54/64 à 6 53/64d, novembre et décembre 6 30/64d.

Londres, 17, midi—Consols au comptant 99 13/16, à terme 99 7/8.

Liverpool, 17, 4 p m—Coton—ventes de coton américain 7700 balles; juillet 6 61/64, futurs plus faciles.

Marché de la Havane.

Havane, 15—Sucre—Le marché au sucre est un peu plus actif, mais a fermé lourd avec des cotes nominales par manque de transactions. Sucre-mélasse, polarizant de 86 à 89 degrés, 6 5/8 à 7 réaux, or, par arrobe; muscovado, commun à fair 6 3/4 à 7 1/8 réaux, or, par arrobe; centrifugal, 92 à 96 degrés de polarization, 8 3/4 à 9 3/8 réaux.

Stock dans les entrepôts à la Havane et à Matanzas 85,200 boites, 13,2000 sacs et 163,130 boucauts. Recettes de la semaine, 1,150 boites, 1,650 sacs et 980 boucauts. Exportations de la semaine 650 boites, 2,000 sacs et 6,050 boucauts, tous les sacs et boucauts pour les Etats-Unis.

Havane, 15 juillet—Or espagnol 173 1/2, 172 3/4; change ferme; sur les Etats-Unis, à 60 jours, 8 1/4 à 8 3/4, or, de prime, do. à courte échéance, 9 à 9 1/2 de prime; sur Londres 19 1/4 à 19 3/4 de prime; sur Paris 5 à 5 3/4 de prime.

Argent, Stock, &c.

New York, 17, soir—Argent 2½ à 3; Change 4,85¼. Les Bons du gouvernement sont fermes et plus hauts; nouveaux 5's, coupons, à 102; nouveaux 4 1/2's, coupons, à 114½; nouveaux 4's, coupons, à 119 1/8. Les Bons d'Etat sont calmes et irréguliers.

Marchés américains.

New York, 17—Coton—Recettes nettes 666, brutes 3, 47. Futurs calmes à la clôture. Ventes 56,000 balles. Juillet 12,63 à 12,65, août 12,66 à 12 67, septembre 12,42 à 12,43, octobre 11,87, novembre 11,68 à 11,69, décembre 11,69, janvier 11,80 à 11,81, février 11,91 à 11,92, mars 12,02 à 12,04, avril 12,14 à 12,16.

New York, 17—Coton calme et plus facile; ventes 414 balles. Uplands 12 3/16, Orleans 13 1/16. Recettes nettes consolidées 2250. Exportations pour la Grande Bretagne 292, pour le Continent 500.

PASSES.

Port Eads, 17, midi—Vent léger du sud est.
Pas d'arrivages.
Parti: navire Constantia pour Brême.

Port Eads, 17, 6 p m—Vent du sud est. Temps couvert.
Pas d'arrivées.
Partis, Brick Jennie Hulburt pour Pensacola et la Goëlette Tamos pour Tampico.

FLEUVE ET RIVIÈRES.

Memphis, 17, midi. Le fleuve a baissé de 8 pouces. Arrivés; City of Vicksburg de Vicksburg et City of Greenville de St-Louis. Partis: City of Helena de St-Louis à 5 P. M. Temps couvert.

St Louis, 17- Le fleuve a 24 pieds 7 pouces et baisse. Temps agréable.

Cincinnati, 17—La rivière a 16 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair et frais.

Pittsburg, 17—La rivière a 3 pieds et baisse. Temps couvert et pluvieux.

Evansville, 17—La rivière a 17 pieds et baisse. Temps couvert;

Louisville, 17—La rivière a 8 pieds 8 pouces et baisse. Temps pluvieux.

Cairo, 17—Le fleuve a 32 pieds 4 pouces et baisse. Beau temps. Arrivés: Jno. A. Scudder de St-Louis, Future City de St-Louis. Parti: City of Cairo pour St-Louis.

Vicksburg, 17- Le fleuve a 40 pieds 3 pouces et est stationnaire. Arrivé Fred A. Blanks de la Nlle-Orléans. Partis: W. P. Halliday pour St-Louis et City of Yazoo pour la Nlle-Orléans. Temps chaud et pluvieux.

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par liv. brute	
do 1re qualité	4½@ —
do 2e do	3½@ 4
do par tête 3e do	$15 @23
Bœufs de l'Alabama, etc	
do 1re qualité	$24 @$27
do 2e do	$15 @$20
Cochons, 1re qualité, par liv. brute	8 @ 9
do 2e do	5 @ 6
do 3e do	@ —
Moutons, 1re qualité, par tête	$ 3 50@$ —
do 2e do	$ 2 50@$ 3 00
do 3e do	$ 1 50@$ 2 00
Vaches laitières, 1re qualité par tête	$70 00@$80 00
Vaches laitières, 2e qualité, par tête	$50 00@$60 00
Veaux, 1re qualité, par tête	$ 9 00@$10 00
do 2e do do	$ 6 00@$ 8 00
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête	$11 00@$13 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$ 8 00@$10 00

MM. J. H. Zeilin & Co.,

Messieurs—Nous, soussignés, mécaniciens du Georgia Central Railroad, pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits que nous a procuré l'usage du "Simmons Liver Regulator", lors de l'épidémie de fièvre jaune à Savannah, Géo. pendant l'été et l'automne de 1876, désirons établir les faits suivants: Pendant l'épidémie dont il s'agit nous avons fait usage du médicament connu comme le "Simmons Liver Regulator", préparé par J. H. Zeilin & Co., et, quoique exposés aux plus pernicieuses influences des miasmes de la fièvre jaune, en venant à Savannah, et en sortant à toutes les heures de la nuit, et ensuite en passant des nuits entières dans la ville pendant la durée de cette fatale épidémie, nous avons tous conservé notre santé, à l'exception d'un seul qui est tombé malade mais qui a promptement recouvré la santé. Nous ne saurions attribuer notre salut, après la protection de la Providence, qu'à l'usage habituel et ininterrompu du "Simmons Liver Regulator", pendant que nous étions exposés à la malaria de la fièvre jaune.

Agréez, messieurs, etc.,
C. B. PATTERSON, JAS. L. MALLETTE,
JOHN R. COLLINS, MILTON F. COOPER.

☞ Ne prenez que le vrai "Regulator" qui a toujours sur l'enveloppe le Z rouge (marque de fabrique) et la signature de

J. H. ZEILIN & CO.,
A vendre par tous les pharmaciens.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 17 juillet 1882.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$2,795,296 90	$439,447 96
Même temps la semaine dern	2,276,993 58	303,026 70

HOTEL DES MONNAIES.

Exposé quotidien.

Dépôt d'or [onces]	
do d'argent [onces]	457 40
Payé aux déposants, argent	456 64
do do or	
Expédition de Standard Dollar	1,500 00
Argent monnayé	50,000 00
Prix de l'argent en lingot, par once, pour le fin	1.13 3/10
Prix de l'argent en lingot à Londres	51⅝d

ARGENT AMÉRICAIN.

Argent américain (étalon) de [frs le dollar]... pair 90 à 95

MONNAIE ETRANGÈRE

Dollar mexicain	88 @	89
Pièces de 5 francs	90 @	—
Pièces de 20 francs	$3,75 @	3,80
Souverains	4.80 @	4.90
Pièces de 10 thalers	7,50 @	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15.40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	19,25 @	19.40
Or de l'Amérique du Sud	90c. par peso.	
20 marcs prussiens	4,60 @	4,75
Or de la Californie	7 @ 8 0/0 esc	
Or américain, poids léger	97 @ pair p. pap monnaie	
Or américain mutilé	5 p. 0/0 escompte	

MARCHÉ MONÉTAIRE.

L'argent continue à être en bonne demande. Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel	8 à — pour cent
do A1	10 à — "
do seconde classe	nominal
Prêts sur garanties collatérales	— à 8 pour cent
Hypothèque A1	8 à — "
do seconde classe	nominal

LE CHANGE.

Le STERLING est ferme.

Connaissement de navire et A1 clear	483 à 483½
Traites de banques [sommes fortes]	486½
do [sommes faibles]	487

Soixante jours

LES FRANCS sont fermes.

Francs de commerce	5,21¼
Traites de banques, nominales	à 5,16¼

Soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Traites de commerce du pair à $1 25 à $1 50 de prime.

Les Banques tirent des chèques à $2 de prime par $1,000

VALEURS DIVERSES.

Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques:

	offre.	dem
U.S. 4 0/0 c	—	119¼
do à New York	119	—
do à Londres	—	121¼
Louisiana 7's à New York	70	71½

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE ORLÉANS

Bureau à 10 A. M.

4,000 Louisiana 3's Baby Bonds...66½
1,000 ...do...66½
La 7's 64 64½ Prime 78¼ 78⅜

Bureau à 11 h.

5,000 Bons à prime...78½
3,000 ...do...78
7,500 ...do...77½
La 7's 63½ 64½ Prime 77¾ 78

Bureau à 1 P. M

40 actions du N. O. Gas Light Co...61½
La 7's 63¾ 64½ Prime 77¾ 78¼

COTON.

[Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont pris des dépêches, et nos statistiques de coton du New Orleans Cotton Exchange.]

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLÉANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 800 balles, comprenant — balles après 2:30 p. m. Samedi.

Le marché est calme.

Le cotons tachés sont de ¼ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Samedi	Même jour La semaine dernière
Inferior	—@—	—@—	—@—
Low Ordinary	9⅝	9⅝	9¾
Ordinary	10¾	10⅞	10⅞
Good Ordinary	11¾	11⅞	11⅞
Low Middling	12⅜	12½	12½
Middling	12¾	12⅞	12⅞
Good Middling	13⅛	13¼	13¼
Middling Fair	13⅝	13¾	13½
Fair	13⅞	14	14

FUTURS.

Facile

Juillet 12,73 à 12,74; août 12,69 à 12,70; septembre 11,74 à 11,75; octobre 11,50 à —; novembre 11,40 à —; déc. 11,40 à 11,41; janvier 11,51 à 11,52; février 11,62 à 11,63; mars 11,73 à 11,74; avril 11,84 à 11,85; mai — à —.

Les ventes comprennent 27,200 balles.

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui à midi le middling était coté à Galveston 12⅛; à Mobile à 12⅜; à Savannah à 12; à Charleston à 12¼; Wilmington à 12¼; à Norfolk à 12 7/16; à Baltimore à 12 13/16, à New York à 12 13/16; à Boston à 13; à Memphis à 12¼; à Augusta à 12; à Philadelphie à 13⅛; à Cincinnati à 12⅝ et à St-Louis à 12⅛.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Lourd et plus facile

Cotes ordinary 10⅛; good ordinary 11⅜; strict good ordinary 12 15/16; low middling 12⅝; middling uplands 12 13/16; middling Orleans 13⅛; middling Texas 13⅛.

FUTURS.

Lourd.

Juillet 12,63 à 12,65; août 12,66 à 12,67; septembre 12,42 à 12,43; octobre 11,87 à —; novembre 11,68 à 11,69; décembre 11,69 à —; janvier 11,80 à 11,81; février 11 91 à 11,93; mars 12,02 à 12,04; avril 12,14 à 12,16; mai 12,27 à 12,30

MOUVEMENTS DE COTON.

RECETTE NETTE—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,172,328 balles; même temps l'année dernière, 1,546,716 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,595,472 balles; même temps l'année dernière, 5,666,735 balles.

EXPORTATION A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans, depuis le premier septembre, 1,158,162 balles; même temps l'année dernière, 1,565,650 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,436,899 balles; même temps l'année dernière, 4,349,539 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 36,103 balles; même temps l'année dernière, 88,925 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 230,925 balles, même temps l'année dernière, 302,870 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

La demande est modérée et facilement suppléée

Cotes—6 15/16d pour les middling uplands, 7⅛d pour le middling Orleans.

FUTURS.

4 p m—Plus faciles.

MARCHÉ DU HAVRE.

Calme et stable.

Plusieurs lots se sont vendus aux cotes.

Cotes—87 fr. pour le Très Ordinaire [sur place] et 87 fr. pour le Low Middling [sur mer]

BULLETIN COMMERCIAL.

PRODUITS DE LA LOUISIANE

Nos cotes représentent le marché en gros sur la levée pour le sucre et en magasin pour le riz.

SUCRE ET MELASSE—Le sucre est calme aux prix antérieurs.

Les mélasses sont lourdes et nominales.

SUCRE—

Nous cotons:	la livre
Inferior	6 @ 6¼
Common	7 @ 7¼
Good common	7¼@ 7½
Fair	7⅝@
Good fair	7¾@ 8
Fully fair	8⅛@ 8¼
Prime to Strictly prime	8⅜@
Choice	@ 8½
Seconds	7⅝@ 8¼
Jaune clarifié	8⅜@ 8⅞
Gray Clarified	@
Off whites	8⅝@ 8⅞
Choice whites	9 @
Pure whites	9⅛@

MELASSE—

Nous cotons:	le gallon
Choice	rien
Strictly prime	rien
Prime	rien
Fair	45@50
Common	30@40
Inferior	20@25

RIZ CLEAN—Le marché est facile aux prix antérieurs. Les offres sont faibles et le stock très réduit.

Nous cotons:	la livre
Clean No. 2	@3⅝
Common	5 @5
Ordinary	5⅛@5⅜
Fair	5⅝@6⅛
Good	7 @7
Prime	7⅛@7¼
Choice	7½@7⅝

RIZ BRUT—[illegible] le sac.

[...] de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 lbs, et le foin $2 à 3 de plus par tonneau.

MAIS—Le marché est coté à 1 07½ à $1 10 le boisseau pour le blanc et $— à — blanc mêlé, — à — pour le jaune et 94 à 9½c pour le jaune mêlé.

AVOINE— 58 à 60c le boisseau pour le western de choix; Red rust proof 55 à 56; choix 57 à 58.

SON—Le marché est à $1 05 à $1 07½ les 100 livres.

FOIN—Choix à $27 00 à $28 00; strictly prime à 24 00 à $26 00 le tonneau. Les qualités au dessous du strictly choice et du strictly prime sont nominales.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Cotes officielle à la Bourse pour les lots en gros:

MESS PORK—$22 50.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Epaules à 10½; clear ribbed 12½; clear, il n'y en a pas; long clear 12½.

BACON—Epaules à 10¾; clear ribbed 14½ à 14¾; clear, il n'y en a pas; long clear 14½ à 14¾.

GRAISSE—En tierçons, refined, 13 à 13¼.

JAMBONS—14 à 15.

AU DEHORS DE LA BOURSE.

Les prix suivants sont pour les petits lots:

MESS PORK—Nouveau $23 00 à —.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Epaules 10⅝

BACON—Epaules 10⅞ à 11; clear rib sides 14⅞; long clear 14⅞.

JAMBONS—Choice new canvassed sugar cured 14¼ à 15¾c, selon la qualité; medium 9 à 11c

BREAKFAST BACON— — à 15c la livre.

GRAISSE—Refined en tierçons à 13⅛ à 13¾c; refined en kegs 13⅝c; refined en baquets 14c.

BŒUFS—Choice family mess pork $16 50 à $17 00 le baril, $9 50 à 10 50 le demi-baril; medium et ordinary mess beef $15 00 à 15 50, Fulton market $12 75 à 13 00 par demi-baril.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFÉ—Prime — à 10¾c; good — à 10¼, fair — — à 9¼c; ordinary — à 8½c la livre.

THÉ—Oolonge, fair à medium 17 à 18; fine à finest 40 à 75; Imperials, common à fair 20 à 28; fair à medium 30 à 40; fine à finest 45 à 75; Hyson et Young Hyson 22 à 30; fine à finest 35 à 65.

BEURRE — Western creamery, fancy 28; western creamery choice 25c; western dairy choice, 22 à 23; western dairy prime 21; Western dairy good 18; de fair 15 à 16.

FROMAGE—New York cream 16c la livre. Le choix des Ohio flats, 8½ à 9; Illinois skims 6¼, prime de 6 à 7c, inferior 2 à 4.

SAVON—De la Louisiane - Magnania - family 4 à 4¼ la livre; olive 5 à 5½, dark mottle 4c; Keller's — Magnolia 4¼c; Eagle 3½ à 3¾; Olive 4¾ à 5. De l'Ouest - Kirk's—Olive 5¼ à 5½; Blue India 6 à 6½; St. Rollix, XXX German Olive 4½ à 4¾c; Proctor & Gamble Olive 5¼ à 5½; German Olive 5 à —; Family 4½ à 4¾; miscellanées, Red Castile 7½ à 8½; White Castile 9¼ à 10¼.

SEL—Les petits lots se vendent à 87½c pour gros et à $1 22½ pour fin. Turk's Island — à 80c le boisseau. Sel de table 2 à 7c selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weights 15¼c la livre.

AMIDON—4c ... 5

FRUITS ET NOIX.

Les petits lots se vendent aux prix suivants:

DU PAYS—Melons d'eau $5 à $15 le 100 melons français rares à $4 50 à $5 la douz; pêches 25c à $1 00 laboite; pommes 50 à 75c la boite, $3 50 à 4 00 le baril; pistaches rouges 7½c la livre, celles de la Virginie 11c. Pacanes 10 à 15c, selon la qualité. Pêches sèches nominales à 8 à —. Pommes sèches ordinaires 6 à 6½; fancy sliced 7 à 7½, évaporées 12½c.

ETRANGERS — Citrons Palerme $6 00 à $7 00 la boite. Messine il n'y en a pas; Figues de Naples — à la livre; figues layer 15c la livre; figues ovales à 13c la livre. Raisins layer à $2 75 la boite; Londres layer, $3 10. Figues bananes $1 9[illegible] le régime; de $1 50 à $2 50 le régime. Dates 7½ à 8c la livre. Dates persanes à 12c la boite. Currants 8½c la livre. Prunes 8 à 8½c la livre. Citrons 15c la livre. Amandes 21 la livre. Noix du Brésil 7½c la livre. Filberts à 12½c. Noix anglaises 16c; de françaises à 12c. Noix de Cocos à $4 50 le 100 pour les petits lots.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton $12 par tonneau, sur la levée; oil cake, prime $26 à 27 le tonneau, livré à bord; $26 00 par short ton; farine de graine de coton $26 à 27 le tonneau livré à bord; l'huile de coton crue, choice 40 à —c; huile raffinée 53 à 54 le gallon sur la levée; cooking oil 60c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE

[Nos cotes représentent les prix du gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ½ à ¾c en lots.]

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $4 00.

PATATES DOUCES—$5 25 empaquetées.

OIGNONS—Louisiane $3 75 le baril, de l'Ouest 3 00 à 3 25.

AIL—De la Louisiane 50c à $1 le paquet.

CHOUX—De l'Ouest $3 00.

CHOUCROUTE—Celle de l'ouest est à $5 à $10 le baril, Frétier $12 00 à 13 00.

HARICOTS—Northern white mediums 6 à 9½c la livre; white kidney 7 à 7½c; red kidney choix 5½ à 5¾c; western white à 5¼c; western red kidney 5c; Pois verts 2¾ à 3c

COW PEAS—Mixed 1 50 à 1 75; whipporwill $1 40 à 1 50

VOLAILLES—Grosses volailles de l'ouest $5 00 à 6 00 la douz; poulets $2 00 à 4 00, canards $3 à —; oies $4 à —; dindes $10 à $12. Les grosses volailles de la Louisiane $3 50 à 4; poulets $1 75 à 3 25; canards $3 50; oies $3 75 à $4 50; dindes $8 à 15.

ŒUFS—Ceux de l'ouest 14 à 16c, ceux de la Louisiane 2[illegible] à 22c la douzaine.

SUIF— — à 7½c la livre pour celui de la ville à — à 6¾ celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—20 à 21c la livre.

MIEL—Strained 50 à 75c le gallon.

LAINE—Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 22 à 23c; clear lake 24 à 25c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus — à 9c; steer et peaux de vaches 50 à 70 livres — à 6½c; kips, 14 à 30 livres, — à 8½c; peaux de veau 75 à 85c pièce.

PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted à 7 à 7½c, dry flint 12 à 12½; dry salted 10 à 11c la livre, damaged green hides et grub selections 2c off.

PELLETERIE—Moutons 20 à 40c; chevreau 10 à 25c; coon 5 à 10c; belette 10 à 12½c; castor 50c à $1 00; loutre $2 à $5.

MOUSSE—Mêlée 3 à 3½c la livre; grise 2 à 2½c; noire 3½ à 3¾c

PLUMES—Best plumes d'oies à 55c la liv. commun 15 à 25c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 6c la livre; de de vaches — à 2c

MATÉRIAUX DIVERS.

Les prix suivants sont pour les articles vendus ici: vieux cuivre rouge 12 à 14c la livre, de jaune 8 à 12c; vieux plomb 2½ à 3c. vieux W ter $15 à $18 par tonne, C do $8 à $17.

BARILS—Barils à huile de charbon 75 à 9[illegible]c, de whiskey 40 à 50c

CHIFFONS—Coton mêlé $1 15 à 1 40 100 livres, laine mêlée $1 60 à $2 60 les 100 livres.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Qualités pour l'exportation, en boucauts—Low lugs à medium 5¾ à 6¼ la liv; good 6½ à 7; Low leaf 7⅜ à 8; medium 8[illegible] à 9c; good 9¼ à 10c; fine 10½ à 12. Selections, rien ici. Cuttings grades, en boucauts. — Lugs 7 à 10; leaf 11 à 20; fancy 25 à 35.

TABAC MANUFACTURÉ—Fine plug 63 à 73c la liv; fine medium 53 à 63c; Bright quarters, common sound 43 à 50c; common 11-inch 4's et 5's, 36 à 40c. Bright navy, 4's et 5's, 44 à 60c. Black sweet, 40 à 55c. No 1, 6's et 10's, dark black sweet 40 à 55. Navy livres, black 40 à 58c, navy 3's black 40 à 50c. Fancy styles, feuille naturelle, 50 à 80c; No 1 livre extra fancy 70 à $1 15.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch, il n'y en a pas en première mains; goudrons $4 00 le baril, 2 25 le demi baril Résine—D et E $1 80, F $1,90, G $2 00, H $2,25, I $2,50, K $2 75, M $3 00, N $3,25. Essence de térébenthine 45 à —c; jobbing à 3 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—Bagging, 1¾ livre, 9½c la yarde; 2 livres 10½c; 2¼ livres 11½c; bailing twine 14c la livre.

COTTON TIES—Selon la patente, $1 50 net le paquet

CHARBON

Détail—Famille 45c le baril; boucaut $4 50 slack coal 35c le baril; anthracite $9 00 le ton, bateaux 40c la boite; steamer $4 00 la tonne en gros 30 à 3

CHEVAUX ET MULETS.

[Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 70@110
Bons chevaux de trait	90@125
Chevaux de selle et de voiture	150@250
Mulets petits et communs	85@115
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour rizières	125@140
Mulets, première classe	180@200
Forts mulets de ville et charroi de charbon	200@225

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MARDI 18 JUILLET 1882.

Vicksburg....JOHN W. CANNON, à 5 P M
Bœuf River....ERA No 10, à 5 P M
College Point....ST. MARY, à 12 M
Bas du fleuve....SUNBEAM, à 9 A M
Bas du fleuve....NEPTUNE, à 9 A M

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 17 JUILLET 1882.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Chase, Peterson, Port Maria, Ja

☞ Pas d'arrivages de la mer.

ARRIVÉS.

BATEAUX A VAPEUR.

St Mary, Heno, du haut du fleuve
Whisper, Comstock, de Plaquemine

IMPORTATIONS.

UTILLA — par goëlette Clara L Dyer 700 régimes bananes, 42,600 cocos, 12 barils limons, E Pilsbury

Arrivages de Produits

HAUT DU FLEUVE — par steamer St Mary divers à ordre

PLAQUEMINE — par steamer Whisper, divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAILROAD & STEAMSHIP COMPANY.
frêt assorti

LOUISVILLE & NASHVILLE RAILROAD
4 balles coton, 13 boucauts tabac

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS RR
colis divers

Par le télégraphe.

New York, 17 juillet 1882.

A A. Moulton & Co.,

Le Steamship Louisiana, Capitaine Gager, est arrivé cette après-midi.